

## Compte rendu de séance

### Séance du 14 Septembre 2026

L' an 2026 et le 14 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Elodie LEGRAND.

**Présents** : Mmes : AUDINEL Florence, BIANCHI Nathalie, LEGRAND Anne-Elodie, ONDET-VIARD Christelle,  
MM : BORDIER Jean-Michel, DURAND Arnaud, ELOI Christophe, GUIET Frédéric, JAQUET Olivier,  
LEFRANÇOIS Aymeric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RABASSE Solenn à M. BORDIER Jean-Michel

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 08/09/2026

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE  
le : 17/09/2026

et publication ou notification  
du : 20/09/2026

**A été nommé(e) secrétaire** : Arnaud DURAND

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

En ouverture de séance, Madame le Maire sollicite l'accord du conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante, non inscrite sur la convocation initiale :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENOUVELLEMENT DU POSTE DE TRAVAIL INFORMATIQUE -  
D\_2026\_024

L'assemblée délibérante, consultée, accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENOUVELLEMENT DU POSTE DE TRAVAIL INFORMATIQUE

Madame le Maire propose de renouveler le poste de travail informatique de la mairie dont l'installation date de 2020.

Madame le Maire informe les membres présents qu'un devis a été demandé auprès de l'entreprise "ADEFI" pour ce matériel, dont le montant est de 1725.35 € HT.

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- d'accepter le devis de l'entreprise "ADEFI" d'un montant de 1725.35 € HT pour ce matériel.
- de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret d'un montant de 1380 euros, au titre du volet 3 bis du FAPO 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise "ADEFI" d'un montant de 1725.35 € HT pour ce matériel.
- de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret d'un montant de 1380 euros, au titre du volet 3 bis du FAPO 2026.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PRESTATAIRE D'ENTRETIEN COMMUNAL - D\_2026\_023

Madame le Maire informe l'assemblée :

- que le contrat d'entretien communal avec l'Entreprise Individuelle Christophe LIMASSET immatriculée au RNE sous le numéro SIRET 520 536 723 00015 située 13 rue du Bois 28310 SANTILLY est arrivé à échéance ;
- que l'entreprise se voit confier l'entretien des espaces verts, la réalisation des petits travaux et la fourniture du petit matériels ;
- qu'il est nécessaire de renouveler ce type de contrat ; la commune n'ayant pas de personnel technique ;
- que certaines missions nécessitent une certaine réactivité ;
- que M. Christophe LIMASSET a donné satisfaction dans les missions qui lui ont été demandées ;
- que M. Christophe LIMASSET a proposé un contrat au tarif horaire de 43,00 euros pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Madame le Maire propose :

- d'accepter la proposition de contrat faite par M. Christophe LIMASSET pour une période d'un an à compter du 1er juillet 2026 renouvelable par tacite reconduction pour un montant maximum annuel de 15000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- d'accepter la proposition de contrat faite par L'EI Christophe LIMASSET pour une période d'un an à compter du 1er juillet 2026 renouvelable par tacite reconduction.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Après accord de l'ensemble,

### **Affaires diverses :**

- Eclairage public : des devis vont être demandés pour le remplacement de 12 candélabres éventuellement complétés de 2 candélabres solaires.
- Bus du Numérique : une opération de tractage a été organisée pour compléter les inscriptions sur les 2 créneaux disponibles.
- Parrainage pour les prochaines élections présidentielles : aucun parrainage ne sera accordé.
- Troquet Ruonais : organisation du 25 septembre avec notamment la composition des plateaux repas
- commémoration du 11 novembre : départ de la mairie à 15h e direction du cimetière suivi d'un gouter qui se tiendra à la salle des fêtes.
- Présentation du bilan 2025 du SIRTOMRA : la collecte globale de déchets par habitant est en hausse et représente 629 Kg / habitant. Vigilance sur le tri selectif (le refus de tri représente 24.33% et résulte principalement les emballages imbriqués et des bouteilles plastiques compressées (il est préférable de pas modifier leur aspect pour faciliter leur reconnaissance par les lecteurs optiques) ; ces refus génèrent un surcoût annuel de 28.6 K€.
- actualités de la Communauté de Communes : réflexion à venir sur le "projet de territoire CCBL 2040".
- Résultat de l'Indicateur de Pilotage Comptable de la commune pour 2025 reflétant la qualité des comptes est à 100% (moyenne départementale à 88.4%).

### **Questions diverses**

- Madame Florence AUDINEL indique que l'association ADERE dont Monsieur DAVID est président sera prochainement dissoute et qu'elle nous informera de la destination des fonds issus de la clôture du compte bancaire.  
Elle indique également que des brûlages à l'air libre ont toujours lieu malgré les restrictions. Il est rappelé qu'il convient de contacter la Gendarmerie en flagrant délit.
- Madame Christelle VIARD fait part d'une demande d'un administré pour l'installation d'un robinet côté cour de la salle des fêtes.
- Monsieur Christophe ELOI indique la présence d'arbres "morts" qui pourraient constituer un risque sur la route du Rondeau.

Séance levée à: 22:18

En mairie, le 17/09/2026  
Le Maire  
Anne-Elodie LEGRAND

